

LA COOP ZONE désire combler un poste de :

Fonction : **Commis comptable aux comptes à payer**
Lieu : **Coop Zone, pavillon Maurice-Pollack**
Statut : **Poste à t. plein statut temporaire (durée minimum 2 mois)
(37,5 heures / semaine)**

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous la supervision de la directrice des services administratifs, le(la) commis comptable affecté(e) aux comptes payables effectue des tâches simples de bureau et de nature comptable.

PRINCIPALES TÂCHES

- Recevoir, trier et préparer les documents à être traités par ordinateur. Effectuer des calculs et préparer des lots. Procéder à la saisie et à la modification de données à l'aide d'un système informatique. Balancer les totaux avec pièces justificatives.
- Interroger et tenir à jour les différents fichiers informatisés. Recevoir les avis de changement et apporter les corrections demandées.
- Expédier des documents, tels que chèques, rapports, listes, etc... et assurer le classement et la mise à jour des documents aux dossiers de son secteur.
- Compléter et rédiger des rapports simples et compiler des données.
- Effectuer le classement des documents comptables.
- Réaliser divers documents tels que lettres, fiches, tableaux, chèques et autres documents.
- Accomplir temporairement les tâches d'un poste connexe ou subalterne lorsque requis.
- Préparer les déboursés à faire, sortir les pièces justificatives et imprimer les chèques.
- Communiquer avec divers intervenants au téléphone et par écrit afin de fournir ou d'obtenir les documents et les renseignements d'ordre courant.
- S'assurer que le délai des paiements des fournisseurs soit respecté et appliquer les escomptes alloués par les fournisseurs.
- Faire le suivi des retours.

EXIGENCES

- Formation de commis-comptable ou l'équivalent
- Bilinguisme fonctionnel
- Minimum d'une (1) année d'expérience dans un poste similaire

CRITÈRES D'EMBAUCHE

- Autonomie
- Maîtrise du logiciel Vigie
- Minutie
- Professionnalisme, respect de la confidentialité
- Rapidité d'exécution
- Respect des règlements et procédures établis

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Entrée en fonction : 10 juin 2019
Nombre d'heures : 37.5 heures par semaine
Salaire : **Selon convention collective en vigueur**

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae par courriel à emploi@zone.coop.

www.zone.coop

**Nous remercions toutes les personnes qui manifesteront leur intérêt.
Toutefois, seulement les candidat(e)s qui seront retenu(e)s à l'étape de présélection seront
contacté(e)s**